

## N O S C O N D I T I O N S G É N É R A L E S D E V E N T E

### B u s i n e s s

- Lors d'une première demande de la part du client, l'établissement effectue une pré-réserve appelée « option ». C'est une réservation à durée limitée qui donne aux clients un temps de réflexion sur l'engagement du contrat. L'option n'engage ni le client, ni l'établissement. La date de la levée de l'option est fixée par l'établissement.
- L'option devient « réservation ferme et définitive » qu'après réception du « Bon pour accord » et du versement des arrhes correspondant à 30 % du montant total estimé.
- La restauration: Un nombre précis de repas devra être donné, par écrit, au plus tard 3 jours avant la prestation. Les repas commandés mais non consommés seront facturés.
- L'hébergement: Le nombre de chambre devra être indiqué par écrit 30 jours avant la date de prestation, le nombre exact devra être confirmé par écrit 10 jours avant l'arrivée et sera retenu comme base de facturation.
- Toute chambre retenue lors de la conclusion du contrat et non annulée 10 jours auparavant sera facturée intégralement.
- La liste nominative des participants devra être adressée à l'établissement au plus tard 8 jours avant la date d'arrivée.

#### • Frais d'annulation

Plus de 30 jours avant => Les arrhes restent acquises

J-30 à J-11: 70 % de la totalité du montant de la prestation

J-10 à J-3: 80 % de la totalité du montant de la prestation

J-2 au jour même: 100 % de la totalité du montant de la prestation

[www.manoir-du-lys.fr](http://www.manoir-du-lys.fr)

HOTELS  
RELAYS DU SILENCE

HÔTEL ★★★★★

RESTAURANT GASTRONOMIQUE ÉTOILÉ ★

ROUTE DE JUVIGNY - LA CROIX GAUTIER - BAGNOLES DE L'ORNE

T. : +33 (0)2 33 37 80 69

MANOIR-DU-LYS@WANADOO.FR